



AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 314-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 187-2008 CONCERNANT LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DE CANNABIS EN ZONE AGRICOLE

Lors d'une séance du conseil tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement no. 314-2020 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant la production et la transformation de cannabis en zone agricole.

Ce projet de règlement a pour objet de spécifier les normes relatives à la production et à la transformation de cannabis en zone agricole.

La production et la transformation de cannabis sont autorisées dans les zones agricoles et doivent respecter les distances séparatrices suivantes :

- 500 mètres de tout bâtiment résidentiel lorsque la culture ou la transformation est en champs ou en serres;
- 150 mètres de tout bâtiment résidentiel lorsque la culture ou la transformation est à l'intérieur d'un bâtiment fermé;
- 500 mètres du périmètre urbain;
- 350 mètres des îlots déstructurés.

Consultation écrite

Le projet de règlement no. 314-2020 est disponible sur le site web de la municipalité (saint-bernard.quebec) dans la section « Avis publics ». Une version papier est disponible sur demande.

- Une consultation écrite se déroule jusqu'au **7 décembre 2020**. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :
 - Soit par courrier électronique, à l'adresse direction@saint-bernard.quebec
 - Soit par la poste, au **1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0**

Donné à Saint-Bernard, ce 5 novembre 2020.

(Signé) Marie-Eve Parent

Marie-Eve Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière